Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC139-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel HELBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Daniel HELBERT, Mr Rodolphe HAMEAU, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Emmanuel BRASSELET, Mr Mickaël JULIEN, Mr Roger MONTHORIN, Mr Didier VALTAIS (arrivé à 20h10), Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Christian DUBOIS, Mme Fabienne TRABIS, Mr Didier LERAY, Mme Sylvie DÉAN, Mme Nathalie DEGUYPE, Mme Noëlle CAILLIÈRE, Mme Manuëla DESPAS, Mme Maud LIGER, Mr Eric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE et Mme Sabrina GUENÉE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 18 - Quorum réuni

Date de la convocation :

04 Décembre 2025

CM2025-DÉCEMBRE-N°139
OBJET : TARIFS 2026 – PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que, suite à la commission des finances en date du 27 Novembre dernier, il a été décidé d'appliquer les tarifs des photocopies pour l'année 2026 de la manière suivante :

- ***COPIES NOIR/BLANC***

PARTICULIERS

Format A4 verso : 0.20 € — Format A3 verso : 0.35 €
Format A4 recto/verso : 0.25 € — Format A3 recto/verso : 0.50 €
Documents administratifs : 0.18 € la copie sur feuille A4

ASSOCIATIONS

Format A4 verso : 0.10 € — Format A3 verso : 0.15 €
Format A4 recto/verso : 0.15 € — Format A3 recto/verso : 0.20 €

Photocopies au nombre supérieur à 50
Format A4 verso : 0.05 € — Format A3 verso : 0.08 €
Format A4 recto/verso : 0.08 € — Format A3 recto/verso : 0.10 €

- ***COPIES COULEUR***

PARTICULIERS

Format A4 verso : 1.00 € — Format A3 verso : 2.00 €
Format A4 recto/verso : 1.50 € — Format A3 recto/verso : 3.00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502735-20251211-CM2025DEC139-DE

ASSOCIATIONS

Format A4 verso : 0.50 € Format A3 verso : 1.00 €
Format A4 recto/verso : 0.75 € Format A3 recto/verso : 1.50 €

Photocopies au nombre supérieur à 50
Format A4 verso : 0.40 € Format A3 verso : 0.80 €
Format A4 recto/verso : 0.60 € Format A3 recto/verso : 1.20 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 19 élus présents et 19 élus votants :

- Valide les tarifs des photocopies pour l'année 2026 comme indiqués ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 12 Décembre 2025.
Le Maire,
Daniel HELBERT.